

Eudistes, comme missionnaires de la préfecture apostolique du Golfe Saint Laurent — une portion, pleine de promesses, de l'Eglise canadienne !

Ces religieux français, frappés dans leur pays par des persécuteurs haineux, sont les bienvenus chez leurs frères du Canada.

DECRETS ET SOLUTIONS

PRIERES APRES LA MESSE

Nous traduisons de « l'American Ecclesiastical Review », une réponse de la Sacrée Congrégation de la Propagande à un doute que lui avait exprimé Son Excellence Mgr D. Falconio, délégué apostolique aux Etats-Unis, au sujet de la récitation des prières après la messe, récitation ordonnée par le Souverain Pontife Léon XIII.

La récitation de ces prières devait-elle se continuer après la mort du Souverain Pontife ? Son Em. le Cardinal Gotti préfet de la Propagande, dans une lettre du 7 septembre 1903, No 6691, a répondu affirmativement, dans les termes suivants :

« Comme une loi générale oblige non seulement durant la vie du législateur, mais aussi longtemps qu'elle n'est pas révoquée, on doit continuer à réciter après la messe les prières prescrites par Léon XIII. »
